

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOLGNE

10 ANNEXES SANITAIRES

Approuvé le :

*PLU
approuvé le 21/9/04*



DATE DE RÉFÉRENCE: 26/03/04

COMMUNE DE SOLGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉSEAU D'EAU POTABLE

RAPPORT JUSTIFICATIF

La commune de SOLGNE est actuellement alimentée en eau potable.
Le réseau existant permet de faire face à l'alimentation des constructions futures prévues au PLU.

COMMUNE DE SOLGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ASSAINISSEMENT

RAPPORT JUSTIFICATIF

PRÉAMBULE

Ce rapport de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au PLU de la commune de SOLGNE conformément à l'article R123-24-3° du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'assainissement de la commune et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins, en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisation envisagés dans le cadre du PLU.

SITUATION ACTUELLE

La commune de SOLGNE représente une population d'environ 1060 habitants. Le réseau actuel est en unitaire. La commune dispose d'un système d'assainissement collectif aboutissant à une station d'épuration des eaux usées.

SITUATION FUTURE

Toutes les zones 1AU et 2AU prévues au PLU pourront être raccordé au réseaux existants.

COMMUNE DE SOLGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORDURES MÉNAGÈRES/DÉCHETS

Préambule

La présente note, rédigée en application de l'article r 123-24-3° du Code de l'Urbanisme a pour objet d'exposer la situation actuelle de la commune en matière d'évacuation des déchets solides et d'examiner la conformité des dispositions prévues au regard des dispositions du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères.

Situation actuelle et future

Il n'existe pas de dépôts ou de décharges sur le sol communal. La périodicité de ramassage des ordures ménagères est hebdomadaire par le S.I.V.O.M. de Rémilly. Il y a également une collecte d'objets encombrants par le S.I.V.O.M. de Rémilly et il y a collecte de verre pour le recyclage, ainsi qu'une collecte sélective tous les 15 jours.